

222C0259
FR0010278762-OP001-AS01

1^{er} février 2022

Dépôt d'un projet d'offre publique d'achat simplifiée visant les actions de la société.

ENVEA SA
(Euronext Growth Paris)

Complément à D&I 222C0083 du 10 janvier 2022

1. Le 1^{er} février 2022, le projet de note établi, conformément à l'article 231-19 du règlement général, par la société ENVEA, en réponse au projet d'offre publique d'achat simplifiée déposé, le 10 janvier 2022, par ODDO BHF SCA, agissant pour le compte de la société par actions simplifiée Envea Global¹, a été déposé.

Ce projet de note en réponse qui contient notamment (i) le rapport établi par le cabinet Didier Kling Expertise & Conseil, représenté par M. Teddy Guerineau, mandaté, le 22 décembre 2021, par le conseil de surveillance la société ENVEA en qualité d'expert indépendant, en application des dispositions de l'article 261-1 I, 1^o, 2^o et 4^o et II du règlement général (en application de l'article 261-1-1 I et III du règlement général, l'Autorité des marchés financiers ne s'est pas opposée à cette nomination), pour se prononcer sur les conditions financières de l'offre publique d'achat simplifiée y compris en cas de retrait obligatoire, et (ii) l'avis motivé du conseil de surveillance de la société ENVEA en date du 31 janvier 2022, en application des dispositions de 231-19, 4^o du règlement général, est diffusé en application des dispositions de l'article 231-26 du règlement général.

2. Il est rappelé que les dispositions relatives aux interventions (articles 231-38 à 231-43 du règlement général) et aux déclarations des opérations (articles 231-44 à 231-52 du règlement général) sur les titres concernés sont applicables.

¹ Contrôlée au plus haut niveau par The Carlyle Group Inc.